



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 56 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le nombre des catastrophes continue d'augmenter et leur impact de s'aggraver, pour une grande part en raison d'une vulnérabilité croissante face aux risques naturels, mais aussi des changements climatiques : ce sont aujourd'hui la vie et les moyens de subsistance de millions d'individus, toujours plus nombreux, qui sont menacés, tout comme sont amoindries les chances d'atteindre les objectifs du Millénaire. Il est donc plus urgent que jamais d'intensifier les efforts déployés pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. En effet, les conditions ne sont pas réunies pour que soit atteint l'objectif d'une diminution substantielle des pertes dues aux catastrophes d'ici à 2015.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures décisives et systématiques. Au plus haut niveau, il faut prendre l'engagement de réduire les risques, en s'appuyant sur des politiques avisées, sur des moyens institutionnels puissants et sur des budgets adéquats, tant au niveau des gouvernements qu'à celui des autorités locales. La première session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, tenue du 5 au 7 juin 2007, a constitué un pas en avant notable vers l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo : principale tribune destinée à faciliter le déploiement d'efforts concertés visant à atténuer les risques de catastrophe à tous les niveaux, elle a réuni de multiples partenaires.

* A/62/150.

** Le présent rapport a été soumis avec retard pour des raisons techniques.



On trouvera dans le présent rapport un aperçu de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et du Cadre d'action de Hyogo, aux niveaux national, régional et international, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/198. Y sont également examinées les tendances actuelles en matière de catastrophes et de risques de catastrophe, la coordination qui se met en place, les directives adoptées et la mobilisation de ressources par l'entremise du système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

I. Tendance d'évolution des catastrophes et des risques liés aux catastrophes

1. Le nombre des catastrophes continue d'augmenter et leur impact de s'aggraver, causant la dévastation parmi les populations vulnérables, menaçant la vie et les moyens de subsistance de millions d'individus, toujours plus nombreux, amoindrissant les chances d'atteindre les objectifs du Millénaire, ce qui rend d'autant plus urgente la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes¹.

2. Au cours de la période allant de juillet 2006 à juin 2007, 366 catastrophes ont touché près de 200 millions de personnes, en ont tué plus de 18 200 et ont provoqué des dégâts dont le montant a été chiffré à plus de 30 milliards de dollars². Ces catastrophes ont pris la forme de tremblements de terre, d'inondations, de glissements de terrain, de feux de forêt, de sécheresse, de vents de tempête, d'épidémies et de températures extrêmes. Ce sont les inondations qui continuent d'avoir l'incidence la plus grave, puisqu'elles ont touché plus de 134 millions d'individus dans le monde entier et causé le plus grand nombre de décès (6 729) ainsi que les dégâts les plus importants (chiffrés à 14 milliards de dollars). L'an passé, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques ont pris – avec de moindres conséquences – les deuxième et troisième places, touchant respectivement près de 390 000 et 364 000 individus. Pour leur part, les vents de tempête ont provoqué 4 179 décès et des dommages chiffrés à près de 14 milliards de dollars, cependant que près de 4 000 personnes succombaient à des températures extrêmes.

3. Une étude³ présentée à la première session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Genève du 5 au 7 juin 2007, indique que l'évolution des risques de catastrophe est pour une grande part imputable à la fragilité croissante des nations et de leurs populations face aux risques naturels, qui découlent eux-mêmes de processus sous-jacents tels que l'urbanisation rapide, des pratiques d'utilisation des terres dangereuses, la dégradation environnementale, la pauvreté et le manque de connaissances du grand public quant aux méthodes d'atténuation des risques de catastrophe. Pour schématiser, deux scénarios possibles coexistent : des catastrophes peuvent survenir dans les zones présentant des risques élevés, où la population et les activités économiques sont très concentrées dans des secteurs exposés à des manifestations climatiques et géologiques extrêmes, comme les tremblements de terre et les cyclones tropicaux; on peut aussi craindre des pertes économiques et une perturbation modérée des moyens de subsistance dans des zones très étendues, où les populations et les activités économiques sont exposées à des risques souvent localisés, tels que glissements de terrain, inondations et sécheresses.

4. De plus en plus, l'habitat urbain concentre les risques de catastrophe; de nombreuses agglomérations sont situées dans des zones exposées aux séismes et soumises à une urbanisation rapide, ce qui entraîne une forte vulnérabilité. À l'heure actuelle, plus d'un milliard d'individus vivent dans des établissements non planifiés,

¹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

² Voir EM-DAT : Base de données internationales sur les catastrophes (Bruxelles, Université catholique de Louvain, Office of Foreign Disaster Assistance et Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, juillet 2007).

³ « Disaster risk reduction: 2007 global review, consultation edition » (ISDR/GP/2007/3). Voir <http://www.preventionweb.net/globalplatform>.

soit entre 30 et 70 % de la population urbaine des pays en développement. Étant donné les tendances actuelles en matière d'urbanisation, ce nombre pourrait atteindre 2 milliards d'ici à 2030, une proportion notable de villes se situant sur des plaines côtières ou dans des zones sujettes aux glissements de terrain, aux incendies, aux tremblements de terre ou à d'autres risques. Compte tenu de la densité élevée de la population, du manque d'accès à des services de base et d'autres aspects de la vulnérabilité sociale, de tels établissements représentent une source de risques élevés en cas de catastrophe. En outre, les villes sont aussi des moteurs de la croissance économique, de la prise de décisions et des échanges commerciaux, ce qui rend d'autant plus pressante la nécessité de prendre des mesures d'atténuation de risques de catastrophe de plus en plus alarmants.

5. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat⁴, publié en 2007, a conclu que des changements à long terme avaient déjà été observés sous la forme de manifestations climatiques extrêmes, comme des épisodes de sécheresse, des précipitations abondantes, des vagues de chaleur ou encore des cyclones tropicaux particulièrement violents⁵. Le rapport indique aussi que les tendances qui caractérisaient naguère les risques associés au climat évoluent déjà en conséquence des changements climatiques. Ses auteurs vont jusqu'à conclure qu'il est très probable que les pics de température extrêmes, les vagues de chaleur et les précipitations abondantes deviennent de plus en plus fréquents.

6. On s'attend que les changements climatiques observés aujourd'hui et ceux qui sont prévus entraînent une multiplication des pertes consécutives aux catastrophes, non seulement en raison de l'accroissement du nombre de manifestations climatiques extrêmes destructrices mais aussi à cause de l'aggravation de la fragilité intrinsèque de nombreuses populations, par exemple en cas de pénuries d'eau. Le quatrième rapport d'évaluation⁶ conclut que les régions susceptibles d'être le plus durement touchées sont l'Arctique, l'Afrique subsaharienne, les petits États insulaires en développement et les mégadeltas asiatiques. De plus, il est probable que les plus pauvres de ces régions, et d'autres encore, souffriront le plus car elles doivent déjà faire face aux risques actuels et sont le moins bien équipées pour s'y adapter. Dans certains cas, des régions qui n'avaient jamais été exposées à de tels risques en subiront l'impact. Mais le rapport en question examine surtout les manifestations climatiques extrêmes et les incidences des changements climatiques, or il est nécessaire de réfléchir plus avant à la question des catastrophes. Les implications des tendances actuelles et des prévisions s'agissant de la fréquence des catastrophes, tout comme l'utilisation du Cadre d'action de Hyogo pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques, doivent être analysées et évaluées de plus près dans le cadre d'un rapport spécifique, qui soit établi de préférence sous les

⁴ Consultable à l'adresse suivante : <http://www.usgcrp.gov/usgcrp/links/ipcc.htm#4wg1>.

⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : *Climate Change 2007: The Physical Science Basis, Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, sous la direction de S. Solomon *et al.* (Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Cambridge University Press, 2007).

⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability, Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, sous la direction de M. L. Parry *et al.* (Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Cambridge University Press, 2007).

auspices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Un tel rapport devrait également fournir des directives aux États Membres quant aux mesures pratiques qui leur permettraient de réduire les risques de catastrophe imputables au climat auxquels ils sont exposés.

II. Progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

7. Au cours de la période considérée, les organisations gouvernementales et non gouvernementales ont renforcé leurs capacités de coordonner et de mettre en œuvre au niveau national l'action préventive visant à limiter les effets des catastrophes. Aux niveaux régional et international, les parties prenantes ont amélioré leurs stratégies et les mécanismes qu'elles appliquent pour favoriser l'adoption de mesures de prévention des catastrophes, coordonner leur application et apporter un appui aux acteurs compétents à différents niveaux. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a soutenu ces efforts, notamment en élaborant des directives pour l'application du Cadre d'action de Hyogo, en facilitant les échanges d'informations par l'entremise du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, mais aussi en organisant aux niveaux régional et national des réunions qui ont rassemblé les divers partenaires concernés et en constituant des centres d'échange et des réseaux sectoriels.

8. Dans le Cadre d'action de Hyogo, il est demandé aux États, aux organisations régionales et internationales, au système de la Stratégie et à son secrétariat de mener des actions spécifiques au titre de ses trois buts stratégiques et de ses cinq priorités. On trouvera dans la section II un aperçu des principales réalisations touchant ces cinq priorités⁷ aux niveaux national, régional et international, ainsi que des progrès enregistrés en matière de coordination, d'orientation et d'investissements grâce au système de la Stratégie.

A. Progrès enregistrés au niveau national

9. Le Cadre d'action de Hyogo présente les dispositifs nationaux de prévention des catastrophes comme des outils multipartites importants en ce qu'ils facilitent la coordination de l'action menée par les divers secteurs concernés. À l'heure actuelle, 38 États ont mis en place de tels dispositifs nationaux. Le Burundi et le Togo l'ont fait au cours de la période considérée; les dispositifs allemand, français et suisse ont donné naissance à un réseau de dispositifs nationaux pour l'Europe.

10. En outre, un certain nombre de gouvernements ont conçu des instruments destinés à fournir des orientations politiques et promulgué une législation axée sur la réduction des risques, cependant que d'autres intégraient ce concept à leurs plans de développement nationaux. Ce sont aujourd'hui 109 gouvernements qui ont désigné des coordonnateurs officiels pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, ainsi que le suivi et la surveillance des progrès réalisés en la matière. Les pays suivants l'ont fait au cours de la période considérée :

⁷ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

<i>Région</i>	<i>État Membre</i>
Afrique	Afrique du Sud, Cameroun, Égypte, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Lesotho, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Tchad, Togo et Tunisie
Amérique latine et Caraïbes	Argentine, Bahamas, Belize, Bolivie, Brésil, El Salvador, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago
Asie et Pacifique	Arménie, Chypre, Inde, Kirghizistan, Malaisie, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam
Europe	Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Moldova, Monaco, Portugal et Roumanie

11. Un grand nombre de pays ont mis en œuvre activement des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes correspondant à une ou plusieurs des priorités définies dans le Cadre d'action de Hyogo. Les effets des changements climatiques et les liens qu'ils entretiennent avec les catastrophes suscitent une préoccupation croissante, qui pousse de plus en plus de parties intéressées, à tous les niveaux, à envisager d'investir dans la prévention des catastrophes.

12. Dans bien des cas, cependant, les activités entreprises l'ont été de façon limitée et isolée. L'appui fourni pour l'heure au plus haut niveau des gouvernements demeure insuffisant, souvent en raison d'une compréhension limitée de cette question, de changements de politiques répétés, d'un manque de stabilité des ressources humaines et des compétences techniques, mais aussi de ressources financières et de connaissances insuffisantes pour que la prévention des catastrophes puisse être intégrée dans les programmes de développement. Ces problèmes récurrents continuent de nuire à la mise en œuvre d'une politique efficace en la matière.

Priorité 1

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide

13. Dans certaines régions, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes ou certaines parties de l'Asie et du Pacifique, plusieurs pays ont su tirer profit de plusieurs décennies d'expérience de la prévention des catastrophes; mais, pour de nombreux autres, en particulier ceux qui se situent en dehors des zones exposées à des risques élevés, la nécessité d'inclure la prévention des catastrophes dans les programmes de développement gouvernementaux constitue un nouveau défi.

14. Un certain nombre de pays qui ne possèdent qu'une expérience extrêmement limitée de la prévention des catastrophes font des progrès dans ce domaine en créant des institutions ou en se dotant de cadres législatifs, de politiques et de stratégies appropriés. Par exemple, en Bosnie-Herzégovine, une loi sur la protection et le sauvetage des personnes et des biens en cas de catastrophe naturelle ou d'une autre nature est actuellement à l'étude, qui comportera une composante prévention des

catastrophes. Pour sa part, le Honduras a conçu une nouvelle loi qui instaure un système national harmonisant les fonctions sous-nationales et nationales, qui assigne des responsabilités spécifiques en matière de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes, de préparation, d'intervention, de relèvement rapide et de reconstruction à différentes entités à tous les niveaux.

15. Nombre des pays qui ont été touchés par le tsunami de 2004 dans l'océan Indien ou par le tremblement de terre de 2005 au Cachemire renforcent actuellement leur arsenal législatif et institutionnel. Sri Lanka a promulgué une nouvelle loi sur la gestion des catastrophes (la loi n° 13 de 2005) et instauré un Conseil national de haut niveau pour la gestion des catastrophes. De même, à la suite du tremblement de terre de 2005, le Pakistan a créé une Commission nationale de gestion des catastrophes ainsi qu'une Autorité nationale de gestion des catastrophes, qui agit en tant qu'organe de mise en œuvre, de coordination et de suivi de la prévention des catastrophes, mais aussi d'intervention et de relèvement en cas de catastrophe, au niveau national ainsi que dans les provinces et les districts. Le Cadre national de gestion des catastrophes a également été mis sur pied et un fonds national de gestion des catastrophes instauré. En avril, le Parlement indonésien a approuvé une législation très complète en matière de gestion des catastrophes, qui englobe la prévention mais aussi la décentralisation de la gestion.

16. À Fidji, les dispositifs nationaux de gestion des risques de catastrophe sont le résultat d'un réexamen du plan national de gestion des catastrophes de 1995 et de la loi sur la gestion des catastrophes naturelles de 1998. Ces dispositifs s'articulent autour d'un mécanisme qui englobe l'ensemble des risques et de l'idée qu'il demeure nécessaire d'incorporer un ensemble de pratiques de gestion des risques aux processus de planification et de budgétisation du développement, afin que les initiatives en matière de prévention des catastrophes soient pleinement mises à profit.

17. Si un nombre croissant de pays s'attaquent à la prévention des catastrophes, la plupart continuent de se concentrer sur les risques de mortalité, en misant sur des améliorations à plusieurs titres : qualité des interventions, de la préparation, des systèmes d'alerte rapide et sensibilisation du public. Dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, par exemple, le concept de prévention des catastrophes est nouveau et la législation existante prévoit surtout des structures de protection civile traditionnelles principalement axées sur l'intervention et la préplanification.

18. En Amérique latine, l'Argentine, le Pérou et la République bolivarienne du Venezuela ont conçu leurs dispositifs nationaux et prévoient de les mettre en place d'ici à la fin de 2007. El Salvador a adopté une nouvelle loi pour la défense civile, la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes et créé un fonds de défense civile, de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes. Aux Caraïbes, les îles Caïmanes élaborent actuellement un cadre stratégique comportant des orientations en matière de prévention des catastrophes, qui s'inspire du Cadre d'action de Hyogo, et elles ont instauré une nouvelle institution spécialisée, Hazard Management Cayman Islands.

19. En Asie, les organisations non gouvernementales et les institutions publiques privilégient de plus en plus les activités de prévention des catastrophes à l'échelon local. Au Cambodge, une stratégie d'atténuation des effets des inondations et de la sécheresse a été lancée, dont le but est de promouvoir et d'organiser l'action que la population locale peut mener collectivement afin d'assurer sa propre protection.

Priorité 2**Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide**

20. Les activités de détection des risques fournissent des éléments d'information de base qui servent ensuite à l'élaboration de mesures de prévention des catastrophes. Sri Lanka a achevé de constituer une base de données sur les catastrophes ayant frappé le pays, qui brosse un tableau complet des catastrophes survenues et des pertes qu'elles ont entraînées. Certains pays d'Asie, comme l'Inde, l'Indonésie, les Maldives, la République islamique d'Iran et la Thaïlande, constituent actuellement des bases de données similaires. Certains pays ont conçu des cartes et des atlas qui représentent les risques et les facteurs de vulnérabilité, de façon à mieux sensibiliser la population et à orienter la prise de décisions. À titre d'exemple, El Salvador a progressé dans la compilation et l'analyse de données en vue de l'établissement d'un certain nombre d'indices de risque, sur la base d'une méthode mise au point par la Banque interaméricaine de développement, et il a conçu un nouvel ensemble d'indicateurs permettant d'assurer le suivi des risques liés aux catastrophes.

21. Dans le cadre du programme fédéral, la Fédération de Russie appuie la recherche scientifique et appliquée, la modernisation des systèmes de suivi des tremblements de terre et d'alerte aux tsunamis et des systèmes plus efficaces de prévision, d'alerte rapide et de communication sont actuellement mis au point, qui sont destinés aux zones fortement peuplées. Les gouvernements d'Afrique et d'Asie coopèrent pour concevoir un système d'alerte aux tsunamis par l'entremise du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien. Onze gouvernements ont soumis des demandes officielles assorties de projets de budget détaillés en réponse à l'offre faite par le collectif pour l'océan Indien⁸ de fournir une assistance technique aux fins de l'élaboration de systèmes nationaux d'alerte rapide aux tsunamis. Depuis lors, les donateurs ont été informés de déséquilibres en matière de financement et une réunion de consultation s'est tenue en avril 2007 pour débattre de la mise en œuvre de ce projet.

22. De nombreuses lacunes subsistent dans les systèmes d'observation et d'alerte. En Afrique, en particulier, l'acquisition et l'entretien du matériel de surveillance et de communication demeurent des obstacles majeurs. Dans d'autres pays, il est toujours aussi difficile d'exploiter les capacités régionales et nationales développées en matière d'alerte afin de mettre en place à l'échelle locale des moyens efficaces pour recevoir et utiliser efficacement les préalertes.

Priorité 3**Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux**

23. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la sensibilisation des populations : la prévention des catastrophes figure désormais dans les programmes

⁸ Partenariats entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation météorologique mondiale, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Banque mondiale et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

scolaires et des documents éducatifs sont produits et distribués. Dans plusieurs pays d'Asie, la prévention des catastrophes est intégrée aux programmes scolaires à différents niveaux. En Inde, la politique éducative nationale inclut une composante prévention des catastrophes, qui se traduit par des programmes spécifiques dans les écoles; grâce à l'appui d'organismes nationaux et d'organisations non gouvernementales, les enseignants, les élèves et les collectivités locales apprennent comment limiter au maximum les pertes en vies humaines et les dégâts matériels en cas de tremblement de terre, d'incendie ou d'explosion. Au Kazakhstan, le Ministère des situations d'urgence et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont inscrit la prévention des catastrophes aux programmes du cycle élémentaire, sur une base expérimentale. Le Ministère de la défense civile, des situations d'urgence et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles de la Fédération de Russie diffuse des manuels sous forme électronique et assure chaque année à 9 000 enseignants une formation en matière de défense civile et leur enseigne des compétences en matière de réaction aux catastrophes. En Afrique, le Botswana, le Burkina Faso, Djibouti, Madagascar et les Seychelles intégreront bientôt la prévention des catastrophes aux programmes scolaires.

24. Dans l'ensemble de l'Amérique latine, les gouvernements des pays exposés à des risques élevés continuent de prôner l'intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes scolaires; concrètement, des documents sont publiés, les ministères de l'éducation prennent des engagements politiques et des stratégies de communication et de mobilisation de ressources sont mises en œuvre avec succès.

Priorité 4

Réduire les facteurs de risque sous-jacents

25. Un petit nombre de pays ont fait état de progrès s'agissant de la réduction des facteurs de risque sous-jacents. Certains ont mis en œuvre des mesures d'atténuation physiques, en mettant en conformité des bâtiments existants ou en rendant plus stricte la réglementation applicable à la construction. Le Népal et la République-Unie de Tanzanie ont inclus la prévention des catastrophes dans leurs stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. Seuls quelques pays, tels que les Maldives, ont recours à la planification nationale stratégique en vue de prévenir les catastrophes.

26. Un pas important vers la réduction des facteurs de risques sous-jacents n'est autre que la prise en compte systématique de l'évaluation des risques et de mesures de protection dans les programmes de développement. L'Ouganda a ainsi inclus la prévention des catastrophes dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté. Quant au Nigéria, il a intégré le Cadre d'action de Hyogo dans sa stratégie nationale de développement économique mais, depuis peu, les programmes et les budgets sectoriels qu'il établit chaque année font une part à la prévention des catastrophes.

27. Au Viet Nam, le partenariat pour l'atténuation des effets des catastrophes a facilité le dialogue sur les aspects essentiels de la prévention des catastrophes, en contribuant à faire mieux comprendre l'impact de ces dernières dans le contexte du développement et en encourageant le partage de connaissances et la cohérence de l'ensemble des efforts menés par les donateurs, les organisations non gouvernementales et le Gouvernement en matière de prévention. Le partenariat promeut une prévention à long terme et contribue notablement à l'atténuation de la

pauvreté et à la gestion viable des ressources naturelles, notamment sur la base d'une gestion intégrée des bassins fluviaux, des zones humides et des systèmes côtiers.

28. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Sri Lanka a renforcé les moyens dont elle disposait pour procéder à des évaluations stratégiques environnementales grâce à l'instauration d'une équipe spéciale intersectorielle, qui a obtenu en 2006 l'aval du Parlement pour inclure ces évaluations dans la planification du développement.

29. L'Algérie a amélioré sa réglementation applicable à la construction ainsi que sa législation en matière de planification, afin de réduire les risques futurs; la Jordanie et la République arabe syrienne réexaminent leurs dispositifs de gestion des risques de tremblement de terre. Pour réduire les risques d'inondation, la République islamique d'Iran met aux normes un grand nombre de maisons et renforce des bâtiments et des installations essentielles exposés à des risques de séisme. Plusieurs pays assurent une formation aux ouvriers du bâtiment du secteur informel afin qu'ils acquièrent des techniques plus sûres. De tels programmes ont été mis en place au Pakistan pendant la période considérée, à la suite du séisme survenu en 2005. Cependant, il demeure difficile de faire respecter la réglementation et les codes régissant la construction.

30. En Europe, la question de l'adaptation aux changements climatiques commence à exercer une influence sur les priorités en matière de prévention des catastrophes. En Allemagne, en France, en Norvège et en Suisse, des dispositifs nationaux de prévention des catastrophes et des coordonnateurs de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo participent à l'élaboration de stratégies nationales d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Priorité 5

Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

31. L'efficacité de l'alerte rapide est une condition essentielle du succès des préparatifs en cas de catastrophe, mais les moyens voulus doivent exister au niveau local. Les mesures prises par le Bangladesh, Cuba et le Viet Nam montrent qu'une préparation globale en prévision des catastrophes au niveau local, qui fasse appel en parallèle aux moyens nationaux de surveillance et d'alerte en cas de catastrophe imminente, réduit considérablement les pertes en vies humaines. C'est pourquoi un certain nombre de pays, dans toutes les régions, renforcent aujourd'hui leurs capacités locales en matière de planification des secours. En Inde, un réseau baptisé « Bourse de solutions » reliera des praticiens qui s'intéressent à différents problèmes, techniques et outils touchant la gestion des catastrophes et aux politiques y afférentes.

B. Progrès réalisés au niveau régional

32. La Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes a été lancée en 2007 par l'Union africaine, avec pour objectif d'accélérer une action coordonnée entre gouvernements africains, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et organismes des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie africaine de prévention des catastrophes. Sept des 24 pays africains

dotés de dispositifs nationaux comptent intégrer la prévention des catastrophes à leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à savoir les Comores, le Ghana, le Mali, Madagascar, le Nigéria, l'Ouganda et le Sénégal. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, où de nombreux pays présentent une vulnérabilité élevée face aux catastrophes et sont dotés d'une législation et d'institutions faibles, voire non existantes, la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a approuvé lors du sommet des chefs d'État, en janvier 2007, la politique et le mécanisme de prévention des catastrophes à l'échelle sous-régionale.

33. En Asie, les cadres législatifs et les dispositifs institutionnels mettent davantage l'accent sur l'atténuation des risques et l'établissement de liens entre la prévention des catastrophes et le développement social, économique et environnemental. L'Accord de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, signé à Vientiane, prévoit des dispositifs propres à réduire de façon substantielle les pertes en vies humaines et les dégâts consécutifs à des catastrophes dans les pays membres. L'Accord porte également création d'un Fonds de gestion des catastrophes et d'intervention d'urgence de l'ASEAN, financé par des contributions volontaires. L'Institut national de gestion des catastrophes de l'Inde, en collaboration avec le PNUD, a organisé une concertation sur les politiques à mener en Asie du Sud et huit pays de cette région ont conçu une politique régionale de gestion des catastrophes et identifié les lacunes de l'infrastructure existante.

34. L'Organisation des États américains a instauré le Réseau interaméricain pour l'atténuation des effets des catastrophes, qui appuie des activités de prévention des catastrophes qui respectent les principes de la bonne gouvernance. Le Réseau appuie la collaboration entre les États membres et des organisations multilatérales et régionales dans le cadre de programmes, de projets et de stratégies de prévention des catastrophes exécutés dans l'hémisphère, notamment la mise sur pied d'un dispositif régional destiné à favoriser l'application du Cadre d'action de Hyogo.

35. Au niveau sous-régional, trois initiatives ont été prises qui sont dignes d'intérêt. À l'issue de consultations participatives organisées à grande échelle, le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale a relancé la Stratégie régionale de prévention des catastrophes pour 2006-2015, qui est désormais conforme au Cadre d'action de Hyogo. En outre, les instruments politiques existants en matière de prévention des catastrophes et de secours ont été recensés et examinés dans le cadre du projet axé sur la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes dans la Communauté andine⁹, afin de les harmoniser avec les objectifs de la Stratégie andine de prévention des catastrophes naturelles et d'intervention en cas de catastrophe, ainsi qu'avec les priorités énoncées dans le Cadre d'action de Hyogo. Ce projet vise également à faciliter l'incorporation de l'analyse des risques de catastrophe dans les processus de planification et d'investissement public dans la sous-région. Aux Caraïbes, l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe harmonise actuellement la nouvelle version du Cadre quinquennal global de gestion des risques de catastrophe pour le mettre en conformité avec le Cadre d'action de Hyogo.

36. Dans le Pacifique, sous l'impulsion du Cadre d'action régional adopté en 2005, certains pays tels que les Îles Cook, les Îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-

⁹ Financé par l'Union européenne.

Guinée et Vanuatu, élaborent ou appliquent actuellement des plans et des stratégies d'action nationaux conformes au Cadre d'action de Hyogo. La Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées aide actuellement 14 pays du Pacifique¹⁰ au titre de diverses priorités du Cadre de Hyogo, telles que l'évaluation des risques, les systèmes d'alerte rapide, la gestion de l'information, la sensibilisation et l'information du public. La constitution d'un centre d'excellence virtuel réunissant des données, des éléments d'information et des outils intéressant la gestion des risques liés aux catastrophes dans le Pacifique est en cours, par l'entremise d'un partenariat constitué du PNUD, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées.

37. En préparation de la session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, le secrétariat de la Stratégie a apporté son appui à l'actualisation des risques et à l'évaluation des progrès réalisés au niveau régional, avec le soutien de la Banque mondiale et d'organisations régionales. Les rapports issus de ces activités peuvent être consultés sur le site Web du Dispositif mondial en tant que documents d'information (voir <http://www.preventionweb.net/globalplatform>).

C. Progrès réalisés au niveau international

38. En septembre 2006, en collaboration avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, la Banque mondiale a créé le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, initiative majeure dont l'objectif est de renforcer les moyens disponibles aux niveaux national, régional et mondial pour atténuer les risques liés aux catastrophes et intervenir efficacement lorsqu'elles sont survenues, en particulier dans les pays à revenu faible ou moyen particulièrement exposés. Il vise à faciliter une démarche coordonnée entre les donateurs afin que la réduction des risques soit systématiquement intégrée aux processus de développement dans les pays exposés et représente une contribution importante à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Il s'articule autour de trois axes : le renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional, la réduction des risques au niveau national et le relèvement après une catastrophe. Le premier axe concerne les processus mis en œuvre sous l'égide de la Stratégie aux plans mondial et régional pour permettre de dégager des ressources nationales afin d'investir *ex ante* dans les activités de prévention, d'atténuation et de préparation, en particulier dans les pays à faible ou moyen revenu. Le deuxième axe du Dispositif consiste à fournir une assistance technique aux pays à faible ou moyen revenu afin qu'ils intègrent systématiquement la prévention des catastrophes dans leur planification stratégique. Le troisième axe prend la forme d'un dispositif susceptible de financer à tout moment les efforts de relèvement immédiats des pays frappés par une catastrophe afin qu'ils soient alors en mesure d'élaborer des plans de reconstruction à moyen et long terme.

39. À l'échelle mondiale, les ressources levées au titre du premier axe du Dispositif ont contribué à la mise en place d'un pôle d'information en matière de prévention des catastrophes, qui prend la forme d'un centre d'échange virtuel baptisé Prevention Web (voir <http://www.preventionweb.net>); à l'établissement d'un

¹⁰ Grâce à un financement de l'Union européenne.

rapport mondial sur la référencement des risques et sur les risques d'un type nouveau (qui sera publié en 2009); à la publication en 2007 d'un rapport mondial sur les progrès effectués dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

40. Au cours de la période considérée, les partenariats thématiques destinés à appuyer la mise en œuvre d'activités touchant les diverses priorités définies dans le Cadre d'action de Hyogo ont continué à se développer. Ces divers pôles thématiques englobent désormais des domaines tels que les processus de relèvement, l'évaluation des risques, l'alerte rapide, les incendies en milieu sauvage, l'environnement, les changements climatiques et l'éducation. D'autres partenariats et réseaux émergents mettent en jeu les médias, les organisations non gouvernementales, un groupe spécialisé dans la problématique hommes-femmes et un réseau d'organisations universitaires et de recherche. À l'initiative du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, des représentants d'organisations du secteur privé, comme le Forum économique mondial, se sont réunis pour examiner la possibilité de solliciter des partenariats entre secteur public et secteur privé qu'ils contribuent à l'atténuation des risques liés aux catastrophes.

41. À son quinzième Congrès, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fait de la prévention des catastrophes sa plus haute priorité avec l'adaptation aux changements climatiques. Elle a adopté le Cadre d'action de Hyogo en tant que fondement stratégique de son programme d'atténuation des risques, qui repose sur une coopération et une coordination solides avec les partenaires internationaux et régionaux aux fins de la mise en œuvre de projets de constitution de capacités dans près de 40 pays particulièrement exposés. L'OMM élabore également une stratégie qui vise à exploiter les connaissances les plus récemment acquises en matière de changements climatiques et de manifestations climatiques extrêmes, dans le but de concevoir des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de prévention des catastrophes.

Priorité 1

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide

42. Plusieurs partenaires internationaux de la Stratégie appuient la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et local. Par exemple, le deuxième axe du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, mentionné plus haut, consiste à fournir une assistance technique aux pays à revenu faible ou moyen afin qu'ils intègrent systématiquement la prévention des catastrophes à leurs politiques, à leur planification et à leur programmation, s'agissant en particulier de leurs stratégies pour la réduction de la pauvreté et de diverses politiques de développement sectorielles. En 2007, la mise en œuvre du Cadre d'action a débuté au Malawi, au Mozambique, au Népal, au Nicaragua et au Viet Nam. Au début de juillet 2008, grâce au deuxième axe du Dispositif, des ressources seront allouées à 43 pays supplémentaires. En 2006, le PNUD a exécuté des programmes de prévention des catastrophes et de relèvement dans plus de 40 pays fortement exposés afin de faciliter le renforcement de leurs institutions. À l'appui de ces programmes, le PNUD s'est doté d'un réseau de conseillers en matière de prévention des catastrophes au niveau régional et s'emploie actuellement à en déployer 13 dans des pays dont on considère qu'ils sont exposés à des risques exceptionnellement élevés. Afin de promouvoir les bonnes pratiques et d'exploiter

les enseignements tirés de l'expérience acquise dans ces divers pays, le PNUD procède actuellement à un examen d'ensemble de l'appui qu'il apporte à leurs systèmes institutionnels et législatifs en matière de gestion des risques de catastrophe. Pour sa part, le Consortium ProVention, avec l'appui de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a établi et diffusé des notes d'orientation à l'intention des organismes de développement, intitulé « Tools for mainstreaming disaster risk reduction » (Outils pour la prise en compte systématique de la prévention des catastrophes)¹¹.

Priorité 2

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide

43. L'Organisation météorologique mondiale a procédé à une évaluation des capacités techniques existantes aux niveaux national et régional en matière d'observation, de surveillance, de détection et d'alerte s'agissant des risques liés aux conditions météorologiques, au climat et à l'eau. Au total, 144 pays ont participé à cette enquête, dont les résultats seront rendus publics au cours du quatrième trimestre de 2007. L'OMM est également à l'origine d'un certain nombre de projets de démonstration exécutés aux niveaux national et régional, qui ont pour but de renforcer les systèmes d'alerte rapide opérationnels au moyen d'une démarche prenant en compte de multiples risques et qui reposent sur une gestion publique de qualité et sur la coopération d'organismes compétents. Avec l'appui du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, l'OMM s'emploie à renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux en Europe du Sud-Est, en Afrique subsaharienne et en Afrique de l'Ouest, notamment en facilitant leur participation aux mécanismes nationaux de coordination des activités de réduction des risques.

44. La Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) supervise la coordination de la mise en place dans l'océan Indien, l'Atlantique Nord-Est, la Méditerranée et les Caraïbes de systèmes d'alerte rapide pour faire face aux tsunamis et aux autres risques liés aux océans. Au cours de la période considérée, des réseaux régionaux et nationaux de partage de connaissances et de constitution de capacités en matière d'atténuation des risques liés aux séismes et aux tsunamis ont été renforcés ou constitués, notamment en Méditerranée et en Asie. Des progrès importants ont été accomplis grâce à l'adoption de plans de mise en œuvre pour les systèmes de l'océan Indien et de l'Europe. S'agissant de l'océan Indien, un premier système d'alerte rapide aux tsunamis a été mis en place en juillet 2006; en Europe, un tel système devrait devenir opérationnel d'ici à la fin de 2007. Aux Caraïbes, le système d'alerte aux tsunamis fonctionnera de pair avec l'infrastructure du système existant d'alerte aux ouragans. D'autres partenaires de la Stratégie, tels que le PNUE, appuient les efforts déployés pour renforcer les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis qui sont en place dans l'océan Indien, en contribuant à l'élaboration de plans d'action nationaux et en collaborant avec les autorités nationales à la conception d'un projet axé sur l'utilisation des évaluations stratégiques environnementales et leur application à la réduction des risques.

¹¹ Charlotte Benson et John Twigg (Genève, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Consortium ProVention, 2007). Disponible à l'adresse

45. Plusieurs initiatives visant à atténuer les risques de sécheresse ont vu le jour au cours de l'année passée. À la suite de l'épisode qui a frappé la corne de l'Afrique, l'UNESCO et le Programme hydrologique international sont convenus de faciliter la conception d'un centre régional de gestion intégrée de la sécheresse en Afrique subsaharienne. Pour sa part, la Chine a mis sur pied un centre international de prévention de la sécheresse en partenariat avec le système de la Stratégie. La version définitive d'un document d'orientation intitulé « Drought risk reduction framework and practices: contributing to the implementation of the Hyogo Framework for Action » a été établie avec les organismes compétents. Les mesures visant à réduire l'impact de sécheresse se multiplient grâce à la mise en place de partenariats et d'une coordination sur la base des mécanismes et des réseaux existants.

46. Le PNUE, le PNUD et d'autres partenaires ont lancé le Programme mondial de détection des risques en 2006 afin d'améliorer la coordination entre les initiatives internationales et de faciliter la mise en commun des connaissances, de l'information, des compétences et des ressources. En septembre 2006, le PNUE et le PNUD ont tenu une table ronde sur l'érosion des zones côtières et l'évaluation des risques de catastrophe et de la vulnérabilité face aux catastrophes aux Maldives, qui a conduit à l'élaboration d'un cadre d'évaluation qui tient compte de l'impact des changements environnementaux sur ces risques et sur cette vulnérabilité.

Priorité 3

Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux

47. Le thème de la campagne internationale de prévention des catastrophes pour 2007-2008 est « La prévention des catastrophes commence à l'école ». Elle a pour objet d'obtenir que les bâtiments scolaires soient plus sûrs et d'incorporer la prévention des catastrophes dans les programmes scolaires. Dans le cadre de cette campagne, le secrétariat de la Stratégie a produit, en coopération avec un certain nombre d'experts et d'organismes, un jeu éducatif en ligne intitulé « Arrêtez les catastrophes », destiné aux enfants et aux jeunes dans le cadre de leur apprentissage des principes de la prévention des catastrophes. Ce jeu a été lancé en mars 2007 et sera disponible dans les six langues officielles de l'ONU dans le courant de 2007 : près de 60 pays¹² ont organisé des activités à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, notamment des séminaires, des ateliers, des stages de formation, des concours de dessins, des exercices d'alerte, ou encore des spectacles de théâtre et de chanson.

48. Le groupe chargé des connaissances et de l'éducation, qui se réunit sous les auspices de l'UNESCO, a pour mandat d'intégrer l'éducation en matière de réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires et de promouvoir l'amélioration de la sûreté des bâtiments scolaires. Sous son égide, une

suivante : <http://www.proventionconsortium.org>.

¹² Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fidji, Gabon, Gambie, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nioué, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

bibliothèque en ligne d'éducation à la prévention des catastrophes est en cours de constitution. Cette initiative répond à la nécessité exprimée par les États Membres d'avoir accès aux documents éducatifs existants en la matière. Le groupe recueille des outils éducatifs pertinents auprès des États Membres. Plus de 50 pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes et États arabes y ont déjà contribué. Récemment, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est devenu membre du comité d'organisation par intérim du groupe¹³. Lors d'un récent atelier de consultation sur la prévention et l'éducation en matière de réduction des risques de catastrophe organisé sous son égide¹⁴, il a réaffirmé son ferme engagement envers le développement de l'éducation à la prévention des catastrophes.

49. L'Université pour la paix, dont le siège est situé au Costa Rica, a incorporé un cours sur la prévention des catastrophes à son programme de maîtrise consacré à la sécurité environnementale et à la paix. Avec l'appui financier de la Banque mondiale, le secrétariat de la Stratégie collaborera avec l'Université en lui fournissant des conseils techniques, des ressources humaines et d'autres types d'appui en nature au titre de la conception et de l'évaluation de ce cours, qui sera suivi par 25 étudiants originaires de la région ou d'autres régions du monde. Une initiative similaire est en cours en Asie : c'est l'Université technique du Moyen-Orient qui en a la responsabilité, en collaboration avec les Universités de Madras et de Kyoto.

50. Le Programme de formation à la gestion des catastrophes a été transformé et réorienté en fonction des priorités définies dans la Stratégie et rebaptisé Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophes. Lancé en 2007 par un partenariat composé du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du secrétariat de la Stratégie, cette initiative constitue un pôle international d'appui à la formation destinée aux organismes et aux praticiens intéressés. Le secrétariat collabore aussi avec le Programme Delnet du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, à Turin, au titre de l'élaboration de programmes de développement des capacités au niveau local, dans le cadre du Programme international de relèvement. Le premier cours dispensé, d'une durée d'un an, est destiné aux pays hispanophones de la région des Caraïbes et se déroulera jusqu'à la fin de 2007.

Priorité 4

Réduire les facteurs de risque sous-jacents

51. Au cours de la période considérée, le PNUE a dirigé le groupe de travail sur l'environnement et la prévention des catastrophes et participé, avec plusieurs autorités environnementales, à l'organisation de la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes tenue à Davos (Suisse) du 27 août au 1^{er} septembre 2006 et de la session du Dispositif mondial sur l'environnement. Le PNUE a publié un document intitulé « Environment and vulnerability: emerging perspectives »

¹³ Les membres du comité d'organisation sont les suivants : UNESCO, Action Aid International, Centre de prévention des catastrophes d'Asie, Conseil de l'Europe, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Consortium ProVention, UNICEF, secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

¹⁴ Tenu à Genève les 5 et 6 juin 2007.

(Environnement et vulnérabilité : perspectives nouvelles). En outre, en collaboration avec la Commission néerlandaise sur les études d'impact environnemental, le PNUE a apporté son appui à un stage de formation et à un projet pilote¹⁵ visant à évaluer les implications, tant sur le plan de l'environnement que sur celui de la prévention des catastrophes, des plans concernant les townships. Enfin, le PNUE a appuyé la mise en place d'un centre régional de gestion des catastrophes pour l'Afrique centrale, à Brazzaville.

52. Il est important de protéger les installations et les liens avec l'extérieur essentiels, aussi convient-il d'atténuer les facteurs de risques sous-jacents qui les menacent. La campagne internationale de sensibilisation à la prévention des catastrophes pour 2008-2009, appuyée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), se concentrera sur la sûreté des hôpitaux. La démarche adoptée par l'OMS englobe l'ensemble des risques, qu'ils soient biologiques, technologiques ou sociétaux. Le programme pour la sûreté des hôpitaux est l'un des piliers de son programme mondial à moyen terme (2008-2013) pour l'atténuation des risques et la préparation aux situations d'urgence.

53. Le Centre asiatique pour la limitation des conséquences des mouvements sismiques a été créé à l'initiative de la République islamique d'Iran : il a pour mission d'accroître les options de développement des capacités sur la base des connaissances existantes en matière d'atténuation des risques liés aux mouvements sismiques, ainsi que le préconise le Cadre d'action de Hyogo.

54. S'agissant de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention des catastrophes, les partenaires de la Stratégie et son secrétariat collaborent avec le secrétariat et les organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁶ afin d'établir des passerelles entre l'adaptation aux changements climatiques et le Cadre d'action de Hyogo. Les efforts de sensibilisation menés auprès des médias et les activités coordonnées par le groupe de travail sur les changements climatiques et la prévention des catastrophes, placé sous l'égide de la Stratégie, contribuent à faire mieux comprendre de quelle manière l'atténuation des risques associés aux catastrophes peut également être un outil d'adaptation aux changements climatiques; le groupe a d'ailleurs publié un guide sur ce sujet : « On better terms: a glance at key climate change and disaster risk reduction concepts ».

Priorité 5

Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

55. Les efforts menés actuellement pour renforcer la capacité d'intervention aux niveaux mondial et national, notamment l'adoption du principe de la responsabilité sectorielle, ont abouti à l'amélioration de la préparation en prévision des catastrophes grâce à un système de partenariat renforcé entre les organismes des Nations Unies et des parties prenantes extérieures, notamment la société civile et le secteur privé, ainsi que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Fédération a perfectionné son programme axé sur les lois, règles et principes devant guider les interventions internationales en cas de

¹⁵ Dans le township de Panadura (Sri Lanka).

¹⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

catastrophe, qui a pour but d'aider les gouvernements à renforcer leurs cadres réglementaires afin d'être mieux préparés en prévision des catastrophes et des interventions qu'elles rendent nécessaires. Le Comité permanent interinstitutions mène actuellement des consultations pour déterminer les obstacles et les possibilités qui s'offrent en matière d'intégration systématique de la prévention des catastrophes dans l'action humanitaire.

56. En 2006, le Programme alimentaire mondial (PAM) a enclenché un processus visant à renforcer sa capacité d'atténuation des risques liés aux catastrophes. L'objectif était de définir des lignes d'action face aux catastrophes provoquées par des causes naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur la préparation aux situations d'urgence et sur l'atténuation des effets des catastrophes, mais aussi de concevoir une stratégie globale d'harmonisation avec le Cadre d'action de Hyogo. Un certain nombre d'études de cas visant à évaluer la capacité de prévention des catastrophes du Programme alimentaire mondial sont actuellement menées au Bangladesh, à Haïti, au Kenya, au Mozambique et au Tadjikistan. Le PNUE a également révisé ses modules de formation pour sensibiliser les populations locales aux risques associés aux installations industrielles et aux situations d'urgence de nature environnementale et il s'emploie à développer les capacités des autorités nationales et locales à Sri Lanka et au Maroc. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a renforcé sa capacité de préparation en se dotant d'une section de préparation aux situations d'urgence.

57. Le PNUE est en train de redéfinir son engagement dans le domaine de la préparation en prévision des catastrophes et de l'atténuation des risques qui y sont associés. Entre autres activités spécifiques, il va mettre en œuvre un projet appuyé par la Commission européenne, qui vise à limiter au maximum les pertes et les dommages causés à l'environnement par les catastrophes naturelles ou anthropiques dans certaines destinations touristiques touchées par le tsunami en Inde et en Thaïlande.

D. Coordination et orientation par l'entremise du système de la Stratégie

58. Toutes les parties prenantes dans l'exécution de la Stratégie ont un rôle fondamental à jouer : contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Cadre d'action de Hyogo. Cet effort requiert un engagement de haut niveau à long terme, appuyé par des politiques avisées, des structures institutionnelles solides et des budgets adéquats, tant au niveau des gouvernements qu'à celui des autorités locales, mais aussi des efforts concertés pour concevoir des éléments d'information, des outils, des moyens et des mécanismes de coordination à l'appui d'une action efficace et plus ambitieuse à tous les niveaux. Les programmes axés sur l'élaboration de politiques d'atténuation des risques doivent reposer sur de solides connaissances scientifiques et techniques. En cela, la Stratégie constitue le mécanisme multipartite essentiel dont l'ONU peut se prévaloir pour appuyer une action de ce type, c'est-à-dire éclairée et coordonnée.

59. Un pas en avant notable a été l'instauration du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui a succédé à l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention des catastrophes. Cette tribune se réunira à intervalles réguliers pour débattre de questions touchant la sensibilisation, les

échanges d'informations, la coordination de l'action et le suivi des progrès accomplis, avec la participation de tous les groupes responsables de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Dans le cadre de ce dispositif mondial, 1 150 participants se sont réunis à Genève du 5 au 7 juin 2007, qui représentaient les groupes intéressés par le Cadre d'action de Hyogo, parmi lesquels 124 gouvernements – 20 ministres étaient présents – ainsi que les organismes et institutions du système des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organes régionaux, la société civile, le secteur privé, la communauté scientifique et le monde universitaire. Cette participation riche et diverse témoigne d'un intérêt accru du public, ainsi que de l'attention croissante que les gouvernements et les autres parties prenantes attachent désormais à cette question.

60. Le Dispositif mondial s'est révélé être une tribune aussi utile qu'unique pour les États Membres et les autres parties prenantes, car il permet de mieux sensibiliser à la prévention des catastrophes, de partager des données d'expérience et de se familiariser avec les bonnes pratiques, mais aussi d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, déterminer les lacunes qui subsistent et définir des mesures propres à accélérer cette mise en œuvre aux niveaux national et local¹⁷. Afin de réaffirmer leur engagement et de faire mieux comprendre ces problèmes, les participants ont mené un dialogue de haut niveau au cours duquel ils ont examiné des questions telles que les risques menaçant les villes, l'adaptation aux changements climatiques, ou encore les obstacles d'ordre politique et économique à l'atténuation des risques liés aux catastrophes. Au cours de cette session, il a été procédé à un examen des risques de catastrophe et des progrès réalisés dans la réduction de ces risques à l'échelle mondiale et les documents issus d'un certain nombre de réunions régionales ont été mis à profit. Les conclusions auxquelles sont parvenus les participants sont résumées dans la « Synthèse du Président » (ISDR/GP/2007/6), qui peut être consultée, ainsi que d'autres documents issus de cette conférence, à l'adresse suivante : <http://www.preventionweb.net/globalplatform>. Il est prévu que la prochaine session du Dispositif mondial coïncide avec l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo, en 2009.

61. Au cours de la période considérée, le groupe de référence de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, composé de 14 organismes partenaires de la Stratégie, a continué de fournir au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence des avis quant à la manière dont il serait possible de renforcer le système de la Stratégie et à l'élaboration d'un cadre de planification conjointe qui assure une cohérence plus grande de la mise en œuvre du Cadre d'action à tous les niveaux.

62. En complément des efforts menés par les États Membres et d'autres partenaires, le Secrétaire général et des fonctionnaires de rang supérieur de l'ONU s'approprient à entreprendre des activités de sensibilisation de haut niveau afin de renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer les initiatives de prévention de catastrophes et d'accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Il s'agira de déterminer des synergies et d'établir des liens entre changements climatiques et programmes et initiatives de réduction des risques associés aux catastrophes; en outre, le Groupe des Nations Unies pour le

¹⁷ « Disaster risk reduction: 2007 global review, consultation edition » (ISDR/GP/2007/3). Voir <http://www.preventionweb.net/globalplatform>.

développement fera en sorte que la prévention des catastrophes soit intégrée systématiquement aux processus de développement.

63. Un groupe d'appui informel à la Stratégie, basé à Genève, qui se réunit en Suisse et qui est ouvert à tous les États Membres, a fourni des conseils au secrétariat de la Stratégie s'agissant de mobilisation de ressources, du renforcement du système de la Stratégie et de l'organisation de la première session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe. L'Argentine en a pris la présidence en juin 2007 : elle succédait à la Suisse, qui avait assumé ce rôle au cours des trois années précédentes.

64. Ainsi que l'ont noté les participants à la réunion du Dispositif mondial, des progrès ont été accomplis par nombre des principaux partenaires, notamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, sur la voie de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et ces derniers ont obtenu qu'une priorité plus grande soit accordée à la prévention des catastrophes. En conséquence, le secrétariat de la Stratégie doit faire face à une demande de services accrue de la part de divers partenaires, qui nourrissent à son égard des attentes plus grandes que par le passé : il lui faut faciliter la constitution de partenariats; assurer le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo; jouer un rôle de catalyseur et susciter engagement et mobilisation de ressources au titre de la prévention des catastrophes; fournir informations et orientations, par exemple en ce qui concerne les pratiques et méthodes avisées, le développement des capacités, l'utilisation systématique d'indicateurs de développement, les procédures d'établissement de rapports et le suivi de l'utilisation des ressources. Le partenariat qu'il a noué avec la Banque mondiale par l'entremise du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe fait que le secrétariat dispose de moyens plus importants et qu'il est donc à même de mieux servir le système, en particulier au niveau régional, notamment grâce à l'élaboration d'outils et de directives.

65. Afin de mieux appuyer les efforts menés au plan régional pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo, le secrétariat a renforcé ses activités et ses ressources humaines à ce niveau. Des Volontaires des Nations Unies, ainsi que des experts nationaux et internationaux, ont été recrutés pour œuvrer auprès de divers partenaires au renforcement des engagements pris et de l'action menée aux niveaux national et régional au titre de la mise en œuvre du Cadre d'action, notamment grâce au soutien apporté à la Commission de l'Union africaine et à l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Un nouveau bureau a été établi au Caire, qui couvre l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord, dans les locaux de l'Organisation mondiale de la santé et du Croissant-Rouge égyptien et en coopération étroite avec des partenaires du système des Nations Unies, la Ligue des États arabes et l'Organisation de coopération économique. Ce bureau facilite l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales ainsi que la collecte d'éléments d'information quant aux risques de catastrophe, en partenariat avec la Banque mondiale et des organisations régionales.

66. Le secrétariat de la Stratégie a conçu des directives spécifiques et des outils permettant d'exploiter les enseignements tirés de l'expérience, notamment « Words into action: a guide for implementing the Hyogo Framework for Action », qui fournit aux autorités gouvernementales et à d'autres organisations des conseils portant sur chacune des étapes des tâches qu'ils doivent accomplir en relation avec chacune des priorités du Cadre d'action de Hyogo. Cela peut aider les États à

déterminer à quel stade ils en sont de cette mise en œuvre, à détecter des lacunes éventuelles et à définir les mesures qu'il pourrait être utile de prendre compte tenu de l'expérience acquise et des arrangements existants. Les autres publications incluent : « Guidelines: national platform for disaster risk reduction » (UN/ISDR-03-2007-Geneva); « Building disaster resilient communities: good practices and lessons learned » (publié par le Réseau mondial d'organisations non gouvernementales pour la prévention des catastrophes) (UN/ISDR-06-2007-Geneva); « Gender Perspective – working together for disaster risk reduction: good practices and lessons learned » (UN/ISDR-09-2007-Geneva); « Lessons for a safer future: drawing on the experience of the Indian Ocean tsunami disaster » (UN/ISDR-01-2007-Geneva). Pour obtenir davantage d'éléments d'information sur les travaux du secrétariat, on se reportera à la note d'information pour la période janvier 2006-juin 2007, qui peut être consultée à l'adresse suivante : www.unisdr.org.

E. Investissements en faveur de la prévention des catastrophes

67. Depuis la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue en janvier 2005, la détermination des États Membres à mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo n'a cessé de s'intensifier, tout comme les efforts menés par un certain nombre d'autres partenaires – notamment le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et la société civile – pour aider les nations et les populations concernées par les catastrophes à réduire les risques qui y sont associés. Cependant, les progrès réalisés à ce jour ne sont pas à la hauteur des aspirations. Au cours des prochaines périodes biennales, la principale difficulté consistera à traduire des connaissances et un engagement accrus en mesures vigoureuses et soutenues à tous les niveaux, grâce à l'augmentation des investissements en faveur de la prévention des catastrophes.

68. Les experts s'accordent à reconnaître que les investissements en faveur de mesures de prévention des catastrophes sont profitables à plus d'un titre : des vies humaines sont sauvées et les moyens de subsistance des familles préservés, tout comme la viabilité économique des collectivités humaines. L'accroissement prévu du montant des ressources qui seront nécessaires à cette fin rendra impérative la prise en compte des aspects du développement concernant la protection contre les catastrophes – sur la base d'une évaluation sérieuse des risques naturels – dans les programmes et plans d'investissement sectoriels intéressant l'infrastructure, l'éducation, la santé, l'environnement et le développement social, entre autres. En parallèle, il est urgent de consacrer de nouvelles ressources à certains domaines d'activité, comme la mise en place et l'entretien de systèmes d'alerte rapide s'agissant des risques liés aux phénomènes météorologiques et des tsunamis.

69. L'un des obstacles à l'accroissement des investissements nécessaires est l'absence d'un corpus d'études claires, dépourvues d'ambiguïtés, accessibles et fondées sur des données scientifiques qui fassent le point sur les coûts et les avantages économiques et sociaux associés aux différentes mesures d'atténuation des risques. Un autre obstacle est l'absence de données et d'éléments d'information fiables quant aux investissements actuels dans la prévention des catastrophes. Il est essentiel de disposer de ce type d'information pour motiver les responsables politiques et les décideurs et faire en sorte qu'ils aient les moyens d'agir. Dans le prolongement du Cadre d'action de Hyogo, le Secrétaire général adjoint aux affaires

humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, avec l'appui du secrétariat de la Stratégie et de divers autres partenaires qui mettront leurs atouts à sa disposition, conduira au cours des deux années à venir une évaluation critique des coûts et des avantages économiques et sociaux associés aux différentes mesures d'atténuation des risques.

70. Au niveau international, deux initiatives notables ont été prises en 2006, qui sont susceptibles d'avoir un impact positif majeur sur l'investissement dans la prévention des catastrophes à l'échelle mondiale. La première a été la création du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, qui constitue un nouvel instrument de poids pour aider les pays à revenu faible ou moyen fortement exposés à accroître leurs investissements dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe. La deuxième a été l'élaboration par les donateurs de nouvelles politiques visant à accroître le financement de la prévention des catastrophes. À titre d'exemple, le Royaume-Uni a commandé des études sur la nécessité d'intégrer la prévention des catastrophes aux politiques de développement de l'Union européenne. Quant au Danemark, à la Suède et la Suisse, ils figurent parmi les pays qui débattent actuellement de la façon dont il serait possible d'intégrer la prévention des catastrophes à leurs programmes de financement du développement et de l'aide humanitaire.

71. L'appui fourni par les gouvernements donateurs aux travaux du secrétariat de la Stratégie s'est également intensifié en réponse à la résolution 61/198, dans laquelle l'Assemblée générale a engagé la communauté internationale à verser de façon volontaire des contributions suffisantes au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en vue d'apporter un soutien adapté aux activités entreprises dans le cadre du suivi du Cadre d'action de Hyogo. À l'heure actuelle, le secrétariat est entièrement financé par des contributions volontaires, extrabudgétaires, dont beaucoup sont réservées à des utilisations déterminées. Jusqu'à maintenant, au cours de l'exercice biennal 2006-2007, des contributions d'un montant de 30 millions de dollars ont été reçues ou annoncées de la part de 17 États Membres¹⁸, de la Commission européenne, de la Banque mondiale et du PNUD. Ce montant représente une augmentation de 10 % par rapport aux sommes versées pendant l'exercice biennal 2004-2005. Cependant, l'absence de financement pluriannuel pose des problèmes s'agissant de la planification des activités entreprises au titre de la Stratégie. Pour mener à bien ses activités propres et celles qu'il mène conjointement avec les partenaires du système de la Stratégie, le secrétariat a besoin de se voir garantir des ressources d'un montant stable et prévisible. Compte tenu de la vulnérabilité croissante de certains pays face aux risques naturels, de la volonté accrue manifestée par le grand public de voir ce défi relevé et du rôle central que joue l'ONU en matière d'atténuation de la vulnérabilité face aux risques naturels, les États Membres sont invités à déterminer si les dispositions de la résolution 54/219 doivent être revues et si d'autres options doivent être envisagées, notamment un financement sur la base d'un budget statutaire.

72. Le Cadre d'action de Hyogo prévoit que les États Membres doivent « examiner l'usage qui est fait actuellement de ce fonds et étudier la possibilité de le développer, notamment pour aider les pays en développement sujets aux

¹⁸ Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Chypre, Danemark, Finlande, France, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Philippines, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

catastrophes à mettre sur pied des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe »¹⁹ et, dans sa résolution 61/198, l'Assemblée générale a réitéré cette demande. En conséquence, et compte tenu de la tendance observée s'agissant des contributions au Fonds d'affectation spéciale, le secrétariat de la Stratégie a procédé à un examen de la situation actuelle à cet égard, sur la base de deux études indépendantes, l'une portant sur la complémentarité du Fonds d'affectation spéciale et d'autres mécanismes de financement et dispositifs de gestion des programmes et de gouvernance, l'autre sur la gestion financière du Fonds. Les conclusions de cet examen indiquent que le Fonds d'affectation spéciale est adapté au développement de l'action visant à mettre en place aux niveaux mondial et régional des conditions propices à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, puisqu'il sert à financer les travaux du secrétariat et le programme de travail conjoint des partenaires du système de la Stratégie²⁰. Elles indiquent également que les mécanismes de base du contrôle de l'administration et de la gestion financière du Fonds sont déjà en place, ce qui lui permet de remplir son rôle, étant entendu que si le volume des activités qu'il finance venait à s'accroître de façon significative, les mécanismes de gestion, d'élaboration des programmes et de financements existants seraient renforcés en conséquence.

III. Conclusions et recommandations

73. Une vulnérabilité croissante face aux risques naturels est la dure réalité à laquelle font face de nombreux pays et de nombreuses collectivités. Dans beaucoup de régions, on continue d'enregistrer d'importantes pertes en vies humaines, moyens de subsistance et biens économiques. Une croissance urbaine rapide dans des zones soumises à de fréquents séismes a conduit à fragiliser de plus en plus les agglomérations urbaines, d'où un risque plus important de voir survenir une catastrophe de grande ampleur dans le futur. Les risques associés au climat, tels que la sécheresse, les précipitations extrêmes et les cyclones tropicaux, vont également s'aggravant. Ces dernières années, le coût économique des catastrophes est monté en flèche, ce qui constitue un obstacle de taille à la réalisation des objectifs du Millénaire.

74. De nombreux États Membres indiquent qu'ils s'emploient activement à mettre en œuvre les politiques visant à prévenir les catastrophes. En dépit de ces efforts, le monde n'est pas en position de satisfaire l'objectif énoncé dans le Cadre d'action de Hyogo, à savoir une réduction substantielle des pertes consécutives aux catastrophes d'ici à 2015, aussi des cibles claires et appropriées doivent-elles être définies aux niveaux mondial et national. Si des avancées importantes ont été enregistrées en ce qui concerne les connaissances accumulées et la détermination à réduire les risques de catastrophe, la mise en œuvre de mesures concrètes laisse encore à désirer. Des investissements plus soutenus et plus systématiques par les États Membres et les donateurs sont donc requis. Il est également nécessaire d'assurer un suivi systématique des progrès enregistrés, sur la base d'indicateurs mesurables, et de détecter les lacunes à combler.

¹⁹ Voir A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2, par. 34 d).

²⁰ Un programme de travail conjoint initial a été présenté à la session du Dispositif mondial ; voir http://www.preventionweb.net/globalplatform/first-session/docs/session_docs/ISDR_GP_2007_4.pdf.

75. La coopération internationale sera cruciale pour faire face au défi que représente la vulnérabilité à tous les niveaux. Le système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes est un mécanisme essentiel en ce qu'il permet de renforcer les partenariats et d'agir plus efficacement lorsqu'il s'agit de mener des activités de sensibilisation et de tracer de façon coordonnée le chemin de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, en particulier, est une étape notable vers l'amélioration de la coordination des échanges de connaissances et de données d'expérience, des activités de sensibilisation, du suivi des progrès réalisés et de la détection des lacunes à combler et des problèmes à régler.

76. Compte tenu des observations faites ci-dessus, les mesures suivantes sont proposées :

Utiliser les dispositifs existants dans le cadre du système de la Stratégie pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

77. Le Secrétaire général encourage les États Membres à renforcer leur détermination à mettre en œuvre de façon efficace le Cadre d'action de Hyogo, en utilisant pleinement les dispositifs existants dans le cadre du système de la Stratégie, tels que le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe. Il rendra compte régulièrement des progrès effectués à cet égard.

Renforcer les capacités aux niveaux national et local

78. Les États Membres sont encouragés à placer la prévention des catastrophes au cœur de leurs politiques de développement, à élaborer des dispositifs nationaux et des mécanismes de coordination similaires à cette fin, à définir des objectifs, à concevoir des programmes et à établir des budgets au titre de la prévention des catastrophes, à assurer le suivi des résultats obtenus et à les communiquer par l'entremise du système de la Stratégie. Ils sont également encouragés à assurer la coordination entre toutes les autorités auxquelles échoit la tâche de prévenir les catastrophes et de s'adapter aux changements climatiques : ces deux groupes de parties prenantes pourront ainsi tirer mutuellement profit de toutes les synergies possibles entre leurs outils, leurs pratiques et les données d'expérience dont ils disposent.

Investir dans la prévention des catastrophes

79. Le Secrétaire général encourage les gouvernements, les donateurs et les institutions de financement à accroître de façon substantielle leurs investissements dans la prévention des catastrophes, qui doit devenir une composante de l'ensemble des programmes d'aide humanitaire, de développement économique et social et de protection environnementale, et à améliorer la coordination et le suivi de l'utilisation de ces investissements. Les gouvernements devraient également envisager de déterminer la part des dépenses publiques qu'ils prévoient de consacrer à des programmes pluriannuels de prévention des catastrophes aux niveaux national et local.

Arrangements pour le financement de la Stratégie

80. Le Secrétaire général, ayant à l'esprit que les responsabilités du secrétariat de la Stratégie se sont considérablement accrues et que ce dernier doit disposer de

ressources financières prévisibles et stables qui soient à la mesure de ces responsabilités, appelle les États Membres et les partenaires de la Stratégie à augmenter une fois encore le montant de leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, pour faire en sorte que la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo bénéficie de l'appui voulu. Lorsqu'elle prendra des mesures pour assurer la stabilité du financement de la Stratégie et de ces activités, l'Assemblée générale souhaitera peut-être aussi réexaminer la méthode actuelle de financement du secrétariat de la Stratégie et de ses activités et réfléchir à d'autres options en la matière, par exemple l'instauration d'un système de quotes-parts.
